

## Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

AD. n°2023-377

# EHPAD Résidence Les 3 lacs à MONCLAR DE QUERCY

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

## TARIFICATION DE L'EXERCICE 2023

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil;

Vu les arrêtés fixant respectivement le taux de revalorisation applicable en 2023 sur le montant des produits reconductibles afférents à la dépendance et la valeur du point GIR (groupe iso-ressources) départemental 2023 ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Monsieur le directeur de EHPAD Résidence Les 3 lacs ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de M. le directeur général des services du Département ;

## **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Le prix de journée hébergement applicable à EHPAD Résidence Les 3 lacs à MONCLAR DE QUERCY est fixé comme suit pour l'année 2023 :

## Tarifs Hébergement

	Montant du Prix de journée T.T.C.
Type de prestation	en € pour l'année 2023
Hébergement	63,72 €
Résidents âgé de moins de 60 ans	82,00 €

## **ARTICLE 2:**

Le montant du forfait global dépendance, servant de base de calcul des tarifs dépendance, s'établit à 387 081,47 € pour l'année 2023.

Les tarifs « dépendance » applicables à EHPAD Résidence Les 3 lacs à MONCLAR DE QUERCY sont fixés comme suit pour l'année 2023 :

## Tarifs dépendance EHPAD

GIR 1/2	21,94 €
GIR 3/4	13,93 €
GIR 5/6	5,91 €

## ARTICLE 3:

Le montant du forfait global dépendance, à la charge du Département de Tarn-et-Garonne (après soustraction des participations et des tarifs journaliers), s'établit à : 194 917,14 € pour l'année 2023.

Le montant de la quote-part mensuelle à verser par douzième s'établit à 16 243,09 €.

#### ARTICLE 4:

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

## **ARTICLE 5:**

Le directeur général des services du département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et le directeur de EHPAD Résidence Les 3 lacs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 0 2 MARS 2023

000

Michel WEILL

Article L.3131-1 du CGCT:

Publié le ... 0.2 MARS 2023